

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 Juillet 2023 à 18 H30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE

Absents excusés : Madame Nelly VERGEZ a donné pouvoir à Mme Corine VALADE. M. Damien BERRY. Madame Hélène FOISSARD a donné pouvoir à M. Raymond BONNETEAU

Absents non excusés : Madame Corine LELAVANDIER

Madame Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant à Madame Alexandra GONEL domiciliée 23 Rue des deux ponts 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES. Biens situés section AM N° 171 – 172 et 223 – 23 Rue de la Croix de Quart - surface au sol de 1 041 m2. Ce bien est vendu pour 152 000 € à Madame Aurélie DEFLANDRE et Monsieur Nicolas GRANGER d'Avoriaz.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS COMMUNE

Suite à une demande de la trésorerie nous devons faire une opération comptable d'ordre pour intégrer les frais de parution des journaux lors de l'appel d'offres des travaux de l'église. Cela nous permettra de récupérer la TVA.

Pour ce faire nous devons faire l'opération suivante :

21318 (041) + 235.75 €	Investissement Dépenses
2033 (041) + 235.75 €	Investissement Recettes

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION UTILISATION HALLES BAR/RESTAURANTS

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de signer des conventions d'occupation des Halles avec le restaurant « Le Lavalette » et le bar de « La Réunion » ainsi qu'avec le salon de thé, pour installer des tables et des chaises sous ce bâtiment afin de servir leurs clients à l'extérieur. Un nouveau restaurant a ouvert ses portes et demande lui aussi l'autorisation d'utiliser les Halles ou la petite place publique située dans la venelle des Ursulines.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention « propriétaire-commune » de façon à prévoir une utilisation raisonnable et responsable des sites.

Le montant de la participation sera toujours de 50 € mensuel, par établissement, la période d'utilisation sera précisée dans les conventions.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIVERS

- Les Esti'Halles proposent deux marchés le 16 juillet et le 13 août
- Village session le 22 juillet au château à 21 H 30
- Ciné plein air le 2 août à 21 H 30 au château
- Frairie le 27 août
- Forum des associations le 9 septembre à partir de 9 H sur la place du champ de foire
- 21 septembre à 9 H 30 à la mairie réunion contrat affermage assainissement
- Atelier CAUE le jeudi 28 septembre de 10 H à 12 H au local socio culturel
- Concert à l'église le 30 septembre
- Personnel communal : Monsieur Ludovic LAMIRAUD est stagiaire depuis le 1^{er} juillet, Monsieur Mickaël GOBELET travaille à 70 % depuis le 1^{er} juillet et Monsieur Matis HEMON est en CDD de 35 H pour un an depuis le 1^{er} juillet.
- Pendant les vacances d'été la mairie sera fermée le mercredi toute la journée.

La séance est levée à 18 H 50. Prochaine réunion le 11 septembre 2023 à 18 H 30 au **LOCAL SOCIO CULTUREL.**